

Indépendants et salariés :

MEME PENSION POUR TOUS

► C'est la demande forte de l'UCM qui va interpellier les partis politiques en ce sens, en vue de la prochaine législature.

► Denis Ducarme (MR) s'apprête à engranger sa troisième mesure censée améliorer le statut des indépendants (voir ci-dessous) en moins de deux semaines. Le ministre des Indépendants le martèle d'ailleurs à l'envi, améliorer la situation des travailleurs indépendants est pour lui "une obsession". Mais quels sont les chantiers fondamentaux encore à réaliser, les améliorations à apporter? Et quelles sont les évolutions concrètes obtenues ces cinq dernières années?

L'UCM, qui défend et représente les indépendants, s'est livrée à l'analyse. Pour Thierry Evens, porte-parole de l'Union des classes moyennes, les pensions doivent constituer la priorité absolue de la prochaine majorité qui présidera à la destinée du pays.

"Notre demande prioritaire pour le prochain gouvernement, ce sera d'aller plus loin dans la pension des indépendants. Il faut instaurer une proportionnalité entre leurs pensions et celles dont bénéficient les salariés", assure-t-il. "En effet, dans la pension des indépendants, il y a un

coefficient qui fait que la grande majorité ne peut prétendre qu'à la pension minimum, dont le montant est de 1212 €."

L'UCM établit une comparaison exemplative entre un salarié et un indépendant, à niveau de cotisations sociales égales. "Un salarié qui a gagné 4000 euros brut, et cotisé durant 45 ans de carrière, pourra obtenir une pension de 2400€ par mois. Un indépendant au même niveau de revenu, qui a cotisé le même nombre d'années, n'arrivera qu'à 1580€", souligne Thierry Evens. "Ce n'est pas juste. Celui qui cotise beaucoup doit recevoir beaucoup. Cette demande figurera dans le mémorandum que nous enverrons à chaque parti avant la fin de l'année pour qu'ils puissent intégrer cette demande, si c'est leur volonté, dans leur programme électoral."

Parmi les mesures qu'elle espère voir se réaliser avant la fin du mandat, donc en 2019, l'UCM cite également l'introduction d'un congé paternité pour les indépendants. Mais aussi la mise en place d'amendes administratives pour punir le vol à l'étalage, pour lequel les auteurs bénéficient encore trop largement de l'impunité.

L'UCM EN PROFITE également pour analyser les réalisations du gouvernement Michel et de son ministre des Indépendants, Denis Ducarme, et avant lui, de Willy Borsus. Elle les juge globalement de manière très positive et en ressort cinq principales.

1 La diminution du taux de cotisations sociales de 22% à 20,5%. "C'est historique", assure l'UCM. "C'est la première fois depuis 1968 et la création de la Sécurité sociale que ce taux est non pas revu à la hausse, mais à la baisse."

2 Alignement de la pension minimum entre salariés et indépendants. "En 2003, la différence était encore de 50% : 600€ minimum pour les indépendants, 900€ pour les salariés. En comptant l'inflation et autres, on en est aujourd'hui à 1212€ minimum pour les indépendants comme pour les salariés", souligne Thierry Evens.

3 Réduction d'un mois à 15 jours le délai d'attente en cas de maladie avant d'être indemnisé.

4 Extension de l'assurance faillite.

5 Révision de la commission des dépenses. "Cela réduit les délais lorsqu'un indépendant en difficulté demande une suspension du versement de la cotisation sociale."

AdM

“Rattraper l’injustice sociale dont L’INDÉPENDANT EST VICTIME”

■ Denis Ducarme estime à 508 millions d’euros par an le coût des mesures prises par le gouvernement en faveur des indépendants.

► Une nouvelle mesure consacrée aux indépendants doit passer ce mardi en Commission économie de la Chambre. La troisième en quelques jours. Elle doit permettre la dispense de cotisation sociale aux indépendants qui cessent leur activité après l’âge légal de la pension. Cette dispense s’appliquera au trimestre au cours duquel ils cessent leur activité.

Ils obtiendraient ainsi le même traitement que les personnes qui prennent leur pension à l’âge légal ou de manière anticipée. Une mesure destinée également à éviter qu’un travailleur indépendant soit freiné par cet élément d’inégalité et ne soit pas pénalisé s’il souhaite travailler au-delà de 65 ans.

Un exemple : deux avocats associés arrivent à l’âge de 65 ans, l’un décide d’arrêter complètement. Il ne paie pas son dernier trimestre de cotisation. L’autre décide de continuer à travailler car il veut terminer tous les dossiers en cours. S’il arrête par exemple à 67 ans, il ne bénéficiera pas du même avantage que son associé parti deux ans plus tôt. C’est à cette inégalité que Denis Ducarme veut mettre un terme. Pour un indépendant qui termine l’année avec un revenu annuel de 25 000 euros, on parle de 918,75 euros économisés et 1837€ pour 50 000€ de revenu.

BREF, UNE NOUVELLE mesure que d’aucuns qualifieront de cadeau aux indépendants. Denis Ducarme n’apprécie pas ce terme. “Il s’agit plutôt de rattraper les injustices sociales dont les indépendants restent les victimes. Et il y aura encore d’autres

mesures dans ce sens d’ici la fin de la législature, assure le ministre des Indépendants. En comptant toutes les mesures que nous avons prises depuis le début de cette législature, on en arrive à 508 millions d’euros supplémentaires par an pour donner aux indépendants les mêmes droits qu’aux autres travailleurs.”

Ce 9 novembre, le Conseil des ministres avait déjà approuvé l’octroi d’une pension au *taux ménage* aux couples composés de fonctionnaires et d’indépendants. Ce taux permet d’obtenir 25% de plus qu’au taux de pension isolé.

Enfin, le 8 novembre, le Parlement a voté à l’unanimité la diminution des délais dans le cas de demandes de dispense des cotisations. “Les critères étaient extrêmement flous pour obtenir la dispense de paiement de cotisation sociale. On en reçoit autour de 8000 par an, reprend Denis Ducarme. Une commission décidait sur base de critères peu stricts qui obtenait ou non le report. Désormais, le délai d’obtention de la dispense sera plus court : on passe de six mois en moyenne à un mois. Il y aura également une possibilité de recours contre une décision défavorable. Enfin, certaines personnes bénéficieront de dispenses automatiques, selon les circonstances. Ce sera par exemple le cas des éleveurs de la zone concernée par la peste porcine.”

LE CABINET DUCARME ESTIME que l’ensemble de ces mesures a permis une forte augmentation du nombre de starters (nouveaux entrepreneurs) par rapport au gouvernement Di Rupo. “Entre 2012 et 2014, le nombre de starters est passé de 93241 à 96844. Soit une augmentation de 3603 starters.”, assure la porte-parole du ministre. “Sous le gouvernement Michel, on est passé de 103200 starters en 2015 à 114601 en 2017. Soit une augmentation de 11.401 starters entre 2015 et 2017.”

AdM